

INFORMATIONS GENERALES

Contacts Mobilité Bachelor

Géographie : Prof. Emmanuel Reynard
emmanuel.reynard@unil.ch

Sciences de l'environnement : Dr Marc-Henri Derron
marc-henri.derron@unil.ch

Géologie : Prof. Allison Daley
allison.daley@unil.ch

Secrétariat mobilité de la FGSE

Manon Bourqui
Mobility.fgse@unil.ch

Sites internet à consulter

www.unil.ch/gse > Formations > Mobilité et échanges
www.unil.ch/international > Etudiants UNIL

Liste des destinations possibles

Consulter la base de données :
<http://tinyurl.com/listeaccords>

Veiller à lire attentivement les conditions particulières qui s'appliquent à certaines universités.

Types d'accord

- 4 types d'accord régissent les échanges universitaires :
- Accords généraux : ouverts à tous les étudiants UNIL
 - Accords SEMP (européens) : ouverts aux étudiants FGSE
 - Accords facultaires (souvent hors-Europe) : ouverts aux étudiants FGSE
 - Mobilité suisse

MOBILITE PENDANT LE BACHELOR

1. Durée du séjour

Un ou deux semestres durant la troisième année.

2. Conditions particulières

Une moyenne minimale de 4.5 est requise à chaque module pour être éligible pour un échange. L'étudiant-e doit confirmer cette moyenne aux modules à l'issue de la session d'été de la 2ème année. En cas d'échec ou de moyenne inférieure à 4.5 à un module, le séjour d'échange sera annulé.

3. Elaboration des plans d'études

Après avoir consulté la base de données, l'étudiant-e prépare ses plans d'études en utilisant le canevas disponible en ligne à cette adresse, sous l'étape 2 :
<https://www.unil.ch/gse/home/menuinst/formations/mobilite-et-echanges/demarches.html>

4. Délais de soumission du plan d'études

Les plans d'études sont soumis pour validation au/à la coordinateur/trice mobilité d'orientation via [Moodle](#) (espace "FGSE Mobilité et échanges") en respectant les délais suivants :
pour les accords généraux : **1er novembre**
pour les accords SEMP et les accords facultaires : **20 janvier**

Cette étape est **impérative**. Les délais doivent être respectés faute de quoi le dossier de mobilité sera jugé irrecevable.
Dès que les plans d'études sont **validés et signés** par le / la coordinateur/trice de son orientation, l'étudiant.e les joint au dossier (voir Elaboration du dossier et Délais pour le dépôt des dossiers ci-contre).

5. Elaboration du dossier

La liste des documents à joindre est disponible sur la page internet dédiée à chaque type d'accord.
www.unil.ch/international > Etudiants UNIL > Echange : marche à suivre

Attention à bien soigner la lettre de motivation en mettant en avant :

- les perspectives professionnelles que pourrait ouvrir un séjour en mobilité ;
- l'apport pour votre cursus de bachelor et votre futur master ;
- les éléments qui rappellent les points forts du dossier.

6. Dépôt du dossier

Déposer le dossier complet :

- Pour les accords généraux : délai 1^{er} décembre auprès du SASME
- Pour les accords facultaires et SEMP : 20 février auprès du secrétariat des affaires étudiantes pour la mobilité GSE
- Pour la mobilité suisse : délai 1^{er} avril pour semestre d'automne ; 15 octobre pour semestre de printemps auprès du SASME

Modifications du plan d'études pendant l'échange

Toute modification du plan d'études doit être soumise pour validation au/à la coordinateur/trice mobilité d'orientation (en mettant en copie le secrétariat des affaires étudiantes pour la mobilité GSE).